

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE GALAN
Séance du 18 juin 2026

N°43/2026

Objet : Fonds d'Aménagement Rural 2026

L'an deux mille vingt-six et le dix-huit juin à 18 Heures 30, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la mairie, sous la présidence de Madame Bernadette SABATHIER (Maire).

Nombre de membres afférents au Conseil Municipal : 15 ; en exercice : 15 ; qui ont pris part à la délibération : 15

Date de la convocation : 12 juin 2026

Présents : SABATHIER Bernadette, BLUTHE-RAMONE Benjamin, PASKA Lydie, BEFFEYTE Jean-François, SOMA Marie-Anne, BENANIBA Sonia, BRUNET Elodie, CAILLET Sylvain, CAZABAT Jérôme, CORRIERI-SAMBLAS Ghislaine, ENFEDAQUE Christine, LACROZE Stéphane, PAVEL Vlad, RODRIGUEZ Audrey, DUPLAN Adrien.

A été nommée secrétaire : Madame Lydie PASKA

Madame la Maire expose au Conseil Municipal qu'il n'y a plus de cases de columbarium libres au cimetière et qu'il est donc nécessaire de compléter les 5 cases existantes en granit rose de Bretagne par des cases supplémentaires. Elle donne lecture du devis estimatif établi par la SARL FAULONG 65230 CAMPUZAN pour ajout de 8 cases supplémentaires à poser sur celles d'origine pour un montant de 8 304 € H.T. et propose d'inscrire ce programme pour 2026.

Elle propose le plan de financement suivant :

• F.A.R.:	4 152 €	(50 %)
• Autofinancement	4 152 €	(50 %)
TOTAL	8 304 €	

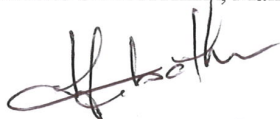
Elle demande que ce dossier fasse l'objet d'une demande d'aide auprès du Conseil Départemental dans le cadre du Fonds d'Aménagement Rural (F.A.R.) 2026.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,
à l'unanimité,

- Vu l'exposé du Maire
- Approuve le devis estimatif de la SARL FAULONG. pour un montant total HT de 8 304 €,
- Approuve le plan de financement proposé,
- Autorise son Maire à déposer le dossier auprès du service concerné du Département pour solliciter l'attribution d'une subvention dans le cadre du Fonds d'Aménagement Rural (F.A.R.) 2026,
- Le financement est prévu au budget primitif 2026

Ainsi fait et délibéré, Les jour, mois et an que dessus.
Au registre sont les signatures. Pour copie conforme.

Bernadette SABATHIER, Maire



Acte rendu exécutoire après dépôt
en Préfecture le 06/07/2026
et publication le 06/07/2026



Lydie PASKA, Secrétaire de séance

